



Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité du village de Pointe-Lebel**, tenue le 12 mai 2025, à 19 h, au 255, rue Granier, lieu ordinaire des sessions conformément au Code municipal du Québec, après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par ledit Code, en tel cas fait et pourvu à laquelle sont présents :

Les conseillers présents sont:

M. Clermond Coll
Mme Cécile Roussel
M. Dany Lafontaine
Mme Josée Gagnon
Mme Nadine Gagnon
M. Jacques Ferland, est arrivé à 19 h 02

Le conseiller suivant est absent:

André Bossé, maire

ET :

M. Clermond Coll, maire suppléant
M. Gilles Pineault, directeur général/greffier-trésorier.

Douze (12) citoyens assistent à la rencontre.

1. Ouverture de la séance et validation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour et vérification de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2025
4. Dépôt de la correspondance
5. Mot du maire
6. Dépôt de la liste des comptes à payer et des salaires du 1^{er} avril au 30 avril 2025
7. Dépôt de la liste des cartes de crédit - Transactions à payer du 17 mars au 15 avril 2025
8. Dépôt des états des revenus et des dépenses pour l'exercice financière se terminant le 30 avril 2025
9. Résolutions
 - 9.1 Adoption du règlement d'amendement no 533-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 461-2015 relativement à l'agriculture urbaine végétale, à la forme sphérique des bâtiments et aux cantines mobiles
 - 9.2 Refinancement d'un emprunt des règlements 444-2013 et 452-2014 au montant de 722 700 \$
 - 9.3 CIMA+ - Caractérisation complémentaire des sols (Phase III)
 - 9.4 Embauche moniteur/monitrice ainsi qu'un/e coordonnateur/trice pédagogique de camp de jour 2025
 - 9.5 Fermeture Parc Langlois, 3^e et 4^e rue
 - 9.6 Location d'un chargeur sur roues, modèle 524P
 - 9.7 Approbation d'un programme d'entretien commercial de 5 ans/200 000 km – Ford F-150
 - 9.8 Comité des loisirs de la municipalité de Pointe-Lebel - Reconnaissance
 - 9.9 Demande de dérogation mineure #2025-2003 – 19, rue Lapierre
 - 9.10 Adhésion 2025-2026 à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de la Côte-Nord (ARLPH)
 - 9.11 Enveloppe additionnelle – Accompagnement pour la recherche de subventions et la gestion de projet – Problématique d'érosion côtière (rues Chouinard et Granier)
 - 9.12 Organisation de la Fête nationale du 23 juin 2025 au 830, Granier
 - 9.13 Achat tondeuse à gazon commercial
 - 9.14 Autorisation de dépôt d'une demande au Programme PRIMEAU 2023
 - 9.15 Autorisation d'emprunt temporaire pour dépenses PRIMEAU 2023 – Sous-volet 1.1
10. Affaires nouvelles
11. Période de questions
12. Levée de la séance



OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VALIDATION DU QUORUM

M. Clermond Coll, maire suppléant, déclare la séance ouverte à 19 h et vérifie le quorum.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
RES. : 2025-05-110

Il est proposé par le/la conseiller(ère), Mme Nadine Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour, tel que présenté par le maire suppléant, M. Clermond Coll, soit accepté.

RES. : 2025-05-111

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2025

Il est proposé par le/la conseiller(ère), Mme Cécile Roussel, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2025.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Reques:

- Rapport d'activités mensuel du service d'incendie de la Péninsule Manicouagan, reçu avril 2025

Expédiées:

- Adoption du deuxième projet de règlement d'amendement No. 533-2025 modifiant le règlement de zonage No. 461-2015 relativement à l'agriculture urbaine végétale, à la forme sphérique des bâtiments et aux cantines mobiles – Envoi de la résolution RES 2025-04-085
- Adoption du règlement no 534-2025 sur les colporteurs, les commerçants et les restaurateurs ambulants – Envoi de la résolution RES 2025-04-086
- ICARIUM – Mandat pour une étude d'opportunité en regard de la délégation de compétences complètes en sécurité incendie – Envoi de la résolution RES 2025-04-087
- Projet ID Manicouagan – Agente de développement touristique- Engagement 2025-2028 - Envoi de la résolution RES 2025-04-089
- Rapport annuel d'activités incendie 2024 - An 4 – Envoi RES 2025-04-092
- CEDFOB - Projet de forêt de proximité et de reboisement- Envoi de la résolution RES 2025-04-100
- Sécurité incendie - Achat d'habits de combat (bunkers) et d'appareils respiratoires – Envoi de la résolution RES 2025-04-104
- FQM - Mandat d'appels d'offres pour le déneigement des rues municipales – Envoi de la résolution RES 2025-04-095
- PAVL- PPA-0715 (Programme d'aide à la voirie locale) - Pointe-Lebel (VL, 96025) - État d'avancement des travaux à la voirie locale – Envoi de la résolution RES 2025-04-103



MOT DU MAIRE SUPPLÉANT

Aucun.

RES. : 2025-05-112

6. DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DES SALAIRES DU 1^{ER} AVRIL AU 30 AVRIL 2025

Il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Jacques Ferland, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des comptes à payer du 1^{er} avril au 30 avril 2025, au montant de 160 076.83 \$;

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des salaires du 1^e avril au 30 avril 2025, au montant de 51 653.79 \$, vérifiée et signée par le maire.

RES. : 2025-05-113

7. DÉPÔT DE LA LISTE DES CARTES DE CRÉDIT - TRANSACTIONS À PAYER DU 17 MARS AU 15 AVRIL 2025

Il est proposé par le/la conseiller(ère), Mme Cécile Roussel, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des cartes de crédit pour la période du 17 mars au 15 avril au montant de 6 056.61 \$ (BNC) et de 677.46 \$ (Péto Pass).

8. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 30 AVRIL 2025

M. Gilles Pineault, directeur général/greffier-trésorier, présente les états des revenus et des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 30 avril 2025.

9. RÉSOLUTIONS

RES. 2025-05-114

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDMENT NO 533-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 461-2015 RELATIVEMENT À L'AGRICULTURE URBAINE VÉGÉTALE, À LA FORME SPHÉRIQUE DES BÂTIMENTS ET AUX CANTINES MOBILES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-Lebel est régie par le Code municipal et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chap. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 461-2015 de Pointe-Lebel est entré en vigueur le 4 août 2015;



CONSIDÉRANT QUE

CONSIDÉRANT QUE

CONSIDÉRANT QUE

CONSIDÉRANT QUE

CONSIDÉRANT QUE

CONSIDÉRANT QUE

CONSIDÉRANT QU'

CONSIDÉRANT QUE

CONSIDÉRANT QU'

CONSIDÉRANT QUE

CONSIDÉRANT QUE

CONSIDÉRANT QU'

le Conseil municipal de Pointe-Lebel a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

l'agriculture urbaine végétale constitue un créneau intéressant de diversification et de développement de l'autonomie alimentaire tout en étant compatible avec les fonctions urbaines;

les formes sphériques de certains bâtiments peuvent non seulement être associées à un usage agricole, mais également à un usage industriel, agroforestier ou forestier pour de l'entreposage ou encore à des prêts-à-camper;

les cantines mobiles sont compatibles avec certains usages non résidentiels et qu'elles offrent des opportunités de restauration flexible tout en diversifiant l'offre commerciale sur le territoire ;

le plan d'urbanisme émet, parmi les grandes orientations générales, l'amélioration en continu de la qualité et de la diversité des services, le soutien au développement des commerces, le maintien de l'harmonie entre les usages ainsi que la création de milieux de vie de grande qualité ;

le premier projet de règlement a été présenté au comité consultatif d'urbanisme le 19 février 2025 ;

un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Pointe-Lebel le 10 mars 2025 ;

le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 10 mars 2025 ;

une consultation publique sur le premier projet de règlement 533-2025 a été tenue le 24 mars 2025, conformément aux prescriptions de la Loi ;

le conseil municipal souhaite tenir compte des commentaires émis lors de la consultation publique quant à l'ajout de définitions ;

le conseil municipal, lors de sa séance ordinaire du conseil municipal du 23 avril 2025, a adopté le second projet de Règlement numéro 533-2025 avec modifications portant sur l'ajout de deux définitions relatives à une cantine mobile et à un casse-croûte ;

une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renonce à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le(la) conseiller(ère), Mme Josée Gagnon, et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement portant le numéro 533-2025 soit adopté, et qu'il y ait dispense de lecture.



RES. : 2025-05-115

9.2 REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT DES RÈGLEMENTS 399-2007, 444-2013 ET 452-2014 AU MONTANT DE 722 700 \$

CONSIDÉRANT QU' un emprunt décrété par les règlements 399-2007 (Dépenses en immobilisations), 444-2013 (Mise aux normes phase 2/station de pompage) et 452-2014 (Acquisition du parc des maisons mobiles Murray) viendra à échéance le 8 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-Lebel doit refinancer un emprunt au montant de 722 700 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande de refinancement pour un montant total de 722 700 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le(la) conseiller(ère), Mme Nadine Gagnon, et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, et le maire, sont autorisés à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. 2025-05-116

9.3 CIMA+ - CARACTÉRISATION COMPLÉMENTAIRE DES SOLS (PHASE III)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer des travaux pour la mise en place d'infrastructure d'aqueduc et d'égout sanitaire et qu'il faut une étude environnementale;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ est actuellement mandatée pour la caractérisation environnementale des sols dans le cadre du projet intitulé *Caractérisation environnementale ciblée des sols* ;

CONSIDÉRANT QUE CIMA+ recommande l'ajout de deux (2) forages de 6 mètres de profondeur à l'intersection des 3e et 4e Rues, ainsi que cinq (5) forages entre 1,2 et 2,4 mètres dans le terrain de la pépinière (Parc Trudel) afin de mieux définir les volumes de sols contaminés et ainsi optimiser la gestion environnementale ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de forage et d'échantillonnage environnemental seront réalisés par une firme externe, soit Englobe, et exclus du mandat de CIMA+ ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de CIMA+ sera modifié pour inclure les activités suivantes :

- Choix des analyses à effectuer ;
- Interprétation des résultats des analyses ;
- Mise à jour du rapport de caractérisation environnementale ;
- Révision des volumes de sols contaminés estimés ;
- Compilation et intégration des résultats d'analyses complémentaires ;

CONSIDÉRANT QUE les termes et conditions de la proposition 00005177 émise le 9 septembre 2024 demeurent applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de cet avenant est de 3 181 \$, taxes non comprises.



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Dany Lafontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER

l'avenant au mandat de CIM+ tel que décrit ci-dessus pour un montant total de 3 181 \$, taxes non comprises, dans le cadre du projet *Caractérisation environnementale ciblée des sols*.

QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit offrir des services à la population notamment celui d'un camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE les ressources humaines pour se faire, doit être recrutées spécifiquement et temporairement (périodes d'activités);

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour est régularisé par les normes du ministère quant aux directives du personnel et des activités;

CONSIDÉRANT

avoir reçu la confirmation de trois (3) personnes sélectionnées par Mme Kathleen Brisbois et Mme Audrey Caron;

- Loïc Gill - Tremblay
- Annabelle Richard
- Laurie Lapointe

CONSIDÉRANT QU'

au niveau des budgets, nous avons la confirmation d'une aide financière de 8 825,60 \$ par EEC (Emploi Été Canada).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le/la conseiller(ère), Mme Josée Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER

la direction de la Culture, loisirs, tourisme à procéder à la rencontre des candidatures retenues et dans la mesure de les embaucher pour la période requise, soit : 7 semaines de camp de jour, 2 jours de formation au préalable, quelques jours pour la préparation des activités, le post mortem et des rapports écrits s'y rattachant;

QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

9.4 EMBAUCHE - MONITEUR/TRICE ET UN/UNE COORDONNATEUR/TRICE PÉDAGOGIQUE DE CAMP DE JOUR 2025

RES. 2025-05-117

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de plusieurs propriétaires une demande afin de fermer le bouclage entre les grandes 3^e Rue et 4^e Rue ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité du territoire fait partie intégrante de l'engagement de la municipalité de Pointe-Lebel, la Municipalité a accepté la recommandation de ces citoyens, et de ce fait, le chemin qui relie la grande 3^e et 4^e Rue sera fermée au plus tard le 23 juin 2025, à compter de midi (12 h), pour la période estivale et la réouverture est prévue pour le 18 août 2025.



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le/la conseiller(ère), Mme Cécile Roussel, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Pointe-Lebel accepte et applique la demande.

RES. 2025-05-119

9.6 LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES MODÈLE 524P

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Lebel doit procéder à des travaux d'entretien de la voirie municipale pour la saison estivale 2025, soit du 13 mai au 12 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la location d'un chargeur sur roues est nécessaire pour accomplir les travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Brandt Tractor Ltd nous propose une nouvelle signature de location d'une durée de quatre (4) mois avec un crédit à la fin du contrat d'un montant équivalent à un (1) mois soit 6 500 \$;

CONSIDÉRANT QU' une utilisation de quatre (4) mois, soit du 13 mai au 12 septembre 2025, reviendrait à la municipalité de Pointe-Lebel à 4 875 \$ par mois, taxes non-comprises.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Jacques Ferland, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la location d'un chargeur sur roues 524P auprès de l'entreprise Brandt Tractor Ltd pour la période de la saison estivale, soit du 13 mai au 12 septembre 2025, au montant de 4 875 \$ par mois, taxes non-comprises, selon les termes de la soumission reçue.

QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. 2025-05-120

9.7 APPROBATION D'UN PROGRAMME D'ENTRETIEN COMMERCIAL DE 5 ANS/200 000 KM – FORD F-150

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Lebel a récemment acquis un véhicule Ford F-150 destiné à des usages municipaux variés ;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien régulier et préventif est essentiel pour garantir la longévité et la performance du véhicule et procure la tranquillité d'esprit ;

CONSIDÉRANT QU' un programme d'entretien commercial de 5 ans/200 000 km a été proposé par le concessionnaire Jean Dumas Ford au coût total de 5 475 \$, taxes non comprises;

CONSIDÉRANT QUE ce programme couvre les entretiens périodiques recommandés par le fabricant Ford, et couvre huit pièces d'usure courante, si la cause est attribuable à une usure normale ou à un défaut de fabrication incluant les vidanges d'huile, les inspections et



permutations des pneus, l'inspection multipoint, le remplacement des filtres, ainsi que la main-d'œuvre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le/la conseiller(ère), Mme Nadine Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER

l'adhésion au programme d'entretien commercial de 5 ans/200 000 km pour le véhicule Ford F-150, tel que proposé par le concessionnaire Jean Dumas Ford.

D'AUTORISER

le paiement du montant de 5 475 \$, taxes non comprises.

QUE

le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents requis pour le programme d'entretien commercial.

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-Lebel souhaite officialiser et encadrer les activités du Comité des Loisirs, organisme bénévoles chargé de favoriser la participation citoyenne à la vie communautaire par l'organisation d'activités récréatives, sportives et culturelles ;

CONSIDÉRANT QUE

la mission du Comité est d'organiser, coordonner et promouvoir des activités récréatives, sportives et culturelles pour les habitants de Pointe-Lebel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le/la conseiller(ère), Mme Josée Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE reconnaître officiellement le Comité des loisirs comme organisme consultatif et collaboratif relevant de la municipalité de Pointe-

DE TRANSMETTRE

une copie de la résolution au Comité des Loisirs et de la rendre disponible au public sur le site Web de la municipalité ou au bureau municipal;

QUE

le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

9.9 DEMANDE DE DEROGATION MINURE #2025-2003 – 19, RUE LAPIERRE

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RES. 2025-05-122

9.10 ADHÉSION 2025-2026 À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE LA CÔTE-NORD (ARLPH)

CONSIDÉRANT QUE

l'ARLPH Côte-Nord soutient activement le développement de loisirs accessibles, inclusifs et adaptés aux personnes handicapées de la région;

CONSIDÉRANT QUE

la campagne annuelle de renouvellement d'adhésion 2025-2026 est en cours et se terminera le 15 mai 2025;



- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite poursuivre sa participation en tant que membre actif ou affilié, afin d'appuyer les initiatives locales et régionales en accessibilité;
- CONSIDÉRANT QUE** le coût de l'adhésion pour l'année 2025-2026 est de 30 \$, payable à l'ordre de ARLPH Côte-Nord.
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le/la conseiller(ère), Mme Josée Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- DE PROCÉDER** au renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de la Côte-Nord (ARLPH) pour l'année en cours;
- D'AUTORISER** le paiement d'un montant de 30 \$, payable par chèque à l'ordre de ARLPH Côte-Nord, à être envoyé avec le formulaire d'adhésion dûment complété;
- DE MANDATER** le directeur général pour assurer l'envoi du formulaire à l'adresse prévue avant l'échéance du 15 mai 2025;
- DE RÉAFFIRMER** l'engagement de la Municipalité à soutenir les initiatives d'inclusion et de participation sociale des personnes handicapées dans le domaine du loisir.
- QUE** le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. 2025-05-123

9.11 ENVELOPPE ADDITIONNELLE – ACCOMPAGNEMENT POUR LA RECHERCHE DE SUBVENTIONS ET LA GESTION DE PROJET – PROBLÉMATIQUE D'ÉROSION CÔTIÈRE (RUES CHOUINARD ET GRANIER)

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-Lebel est confrontée à une problématique d'érosion côtière et de glissement de terrain dans le secteur des rues Chouinard et Granier ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite identifier des programmes d'aide financière pertinents et être accompagnée dans la gestion du projet qui en découlera ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a déposé une offre de services professionnels à cet effet, datée de mai 2025 ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette offre propose une enveloppe budgétaire de 7 450 \$, taxes non comprises, pour couvrir les honoraires liés à la recherche de subventions et à un accompagnement en gestion de projet, selon une tarification au temps réel et déboursés encourus et de reconnaître que les services incluent :
- La recherche de programmes de subventions pertinents pour la protection contre l'érosion côtière ;
 - La revue de documentation municipale pertinente ;
 - Le résumé des éléments clés des programmes identifiés;
 - L'accompagnement en gestion de projet en lien avec les démarches de financement;



CONSIDÉRANT QU' une enveloppe budgétaire additionnelle doit être prévue pour l'accompagnement en regard des échanges entre le MSP et le MAMH au montant de 3 500 \$, taxes non comprises;

CONSIDÉRANT QUE

l'enveloppe budgétaire globale totalise un montant de 10 950 \$, taxes non comprises.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Jacques Ferland, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER

l'octroi du mandat à la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la FQM, tel que présentée dans leur offre de services, pour une enveloppe totalisant 10 950 \$, taxes non comprises, selon les modalités décrites;

D'AUTORISER

Mme Annie Métivier, inspectrice en bâtiment, à transmettre par écrit l'autorisation formelle de l'octroi du mandat à la FQM;

QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE

la Fête nationale du Québec constitue un moment rassembleur et festif pour la population ;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-Lebel souhaite organiser une célébration le 23 juin 2025, à 19 h 30, au 830, Granier à l'intention de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'

une aide financière de 2 212 \$ est prévue à cette fin, afin de couvrir les frais liés à l'organisation de l'événement (animation, logistique, matériel, décorations, etc.), provenant du Programme d'assistance financière aux célébrations locales et régionales de la fête nationale du Québec, volet 1;

CONSIDÉRANT QU'

un montant de 2 000 \$ soit pris au niveau du cadre budgétaire Activités et loisirs et un montant de 500 \$, remis par Mme Marilène Gill, députée;

CONSIDÉRANT QUE

le montant total est de 4 712 \$ en regard de la célébration de la fête nationale du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le/la conseiller(ère), Mme Nadine Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER

l'organisation de la Fête nationale du Québec le 23 juin 2025 sur le territoire de la municipalité de Pointe-Lebel au montant total de 4 712 \$;

DE MANDATER

le Comité des Loisirs ou tout autre comité désigné à coordonner les préparatifs de l'événement;

QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à engager les dépenses nécessaires dans le respect du budget alloué et à signer tous les documents afférents à ce dossier.



RES. 2025-05-125

9.13 ACHAT D'UNE TONDEUSE À GAZON COMMERCIAL

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-Lebel a besoin d'une nouvelle tondeuse à gazon pour l'entretien des espaces municipaux;
- CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle tondeuse sera financé à même le fonds de roulement sur une période de cinq (5) années;
- CONSIDÉRANT QUE** la tondeuse doit être conforme aux exigences de la CNESST, être dotée d'un arceau de sécurité et d'un plateau plus robuste au montant de 11 000 \$, taxes non comprises est réservé pour l'achat;
- CONSIDÉRANT QUE** le coût autorisé est fixé à 11 000 \$, taxes non comprises;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Jacques Ferland, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- QUE** la Municipalité de Pointe-Lebel autorise l'achat d'une tondeuse à gazon.
- QUE** le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. 2025-05-126

9.14 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME PRIMEAU 2023

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière.
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Dany Lafontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- QUE** la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- QUE** la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- QUE** la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;



QUE

QUE

QUE

QUE

la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMÉAU 2023;

la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMÉAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMÉAU 2023;

le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité souhaite réaliser des travaux admissibles dans le cadre du Programme PRIMÉAU 2023, sous-volet 1.1;

CONSIDÉRANT QUE

ces travaux sont admissibles dans le cadre du programme PRIMÉAU 2023;

CONSIDÉRANT QUE

les remboursements gouvernementaux prévus dans le cadre de cette entente seront effectués sur présentation de pièces justificatives après réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité doit contracter auprès d'une institution financière un emprunt temporaire pour couvrir le paiement des dépenses courantes ou de dépenses pour lesquelles le versement est assuré dans le dossier, soit pour un montant de 1 000 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Dany Lafontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER

un emprunt temporaire d'un montant maximal de 1 000 000 \$ auprès d'une institution financière afin de financer les travaux admissibles dans le cadre du Programme PRIMÉAU 2023, sous-volet 1.1;

QUE

le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer au nom de la Municipalité tout document requis à cette fin.

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1 RÉSEAU BIBLIO DE LA CÔTE-NORD – PRIX RECONNAISSANCE DES BIBLIOTHÈQUES LE 6 JUIN 2025
RES. 2025-05-128

CONSIDÉRANT QUE

le Réseau Biblio de la Côte-Nord invite les municipalités au GALA de la 4^e édition des Prix reconnaissance des bibliothèques qui aura lieu le 6 juin 2025, à 18 h, à Sept-Îles;

CONSIDÉRANT QUE

le montant approximatif total est de 1 104 \$, taxes non comprises, et dont seront présentes quatre (4) personnes à ce GALA, soit :

- Mme Kathleen Brisbois, directrice Culture, Loisir et Tourisme
- Mme Nathalie Savard



- Mme Lise Therrien
- M. Benoit Valade

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Jacques Ferland, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER

Mmes Kathleen Brisbois, directrice Culture, Loisir et Tourisme, Nathalie Savard, Lise Therrien et M. Benoit Valade à participer au Gala de la 4^e édition des Prix reconnaissance des bibliothèques qui aura lieu le 6 juin 2025, à Sept-Îles, au montant de 1 104 \$, taxes non comprises.

10.2 FÉLICITATIONS

- M. Dany Lafontaine, conseiller, félicite les jeunes de Pointe-Lebel qui ont participé au Tournoi de soccer scolaire qui a eu lieu le 11 mai dernier et dont :
 - Les 1^{ères} et 2^{es} années filles ont remporté l'or.
 - Les 3^{es} et 4^{es} filles années ont remporté l'or.
- Félicitations à Mme Cécile Roussel et son équipe qui ont remporté la médaille d'argent à la discipline Baseball-poche, dans le cadre des Jeux régionaux FADOQ 2025 qui ont eu lieu à Baie-Comeau.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont été répondues lors de la présente séance.

RES. 2025-05-129

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont dûment été traités.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Dany Lafontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à la levée de la séance, il est 19 h 55.


Clermond Coll
Maire suppléant


Gilles Pineault
Directeur général/greffier-trésorier

Je, Clermond Coll, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Clermond Coll
Maire suppléant

